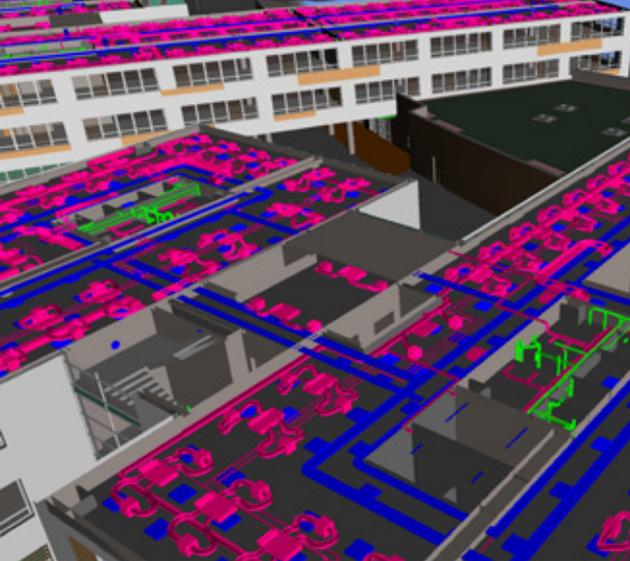


« Le SERCE affiche son ambition !
Il devient l'organisation professionnelle des entreprises de la transition énergétique et numérique ».

 À lire en p. 2 (Édito) et 3



pages
2 - 3

ACTUALITÉ

Parution du décret tertiaire : le coup d'envoi est donné

Zoom sur...

Une nouvelle identité pour le SERCE

page
4

ÉNERGIE & CLIMAT

Autoconsommation, levier de performance énergétique

Courant continu et Power Of Ethernet : quelles perspectives ?

page
5

RÉSEAUX & ENVIRONNEMENT

La série de prix S2000 évolue

CasquEthic : une seconde chance pour les casques de chantiers

page
6

PRÉVENTION & SÉCURITÉ

Le SERCE et Enedis s'associent pour créer une nouvelle vidéo « Clap Sécurité »

Une convention en faveur de la prévention des risques professionnels des métiers des réseaux de télécommunication

page
7

FORMATION

L'ÉA, nouveau partenaire formation pour le CQP « Monteur en signalisation ferroviaire »

CQP « Chef de projet Études » : le SERCE renouvelle son partenariat avec l'ESME Sudria

page
8

EN BREF

Publications
Nominations
Agenda

LE SERCE AFFICHE SON AMBITION

Le SERCE a dévoilé sa nouvelle appellation et un nouveau logo à l'occasion de son Assemblée Générale, le 18 juin dernier.

Ce changement de dénomination de notre organisation professionnelle qui rassemble 260 entreprises et représente 300 000 emplois directs et indirects, souligne le rôle essentiel de ses adhérents dans la réalisation de la transition énergétique et numérique.

Notre profession s'est en effet beaucoup transformée ces 10 dernières années. Les entreprises du SERCE ont développé leurs savoir-faire et

leurs compétences dans les domaines de l'énergie et du numérique. Elles sont devenues incontournables dans les projets de Smart Grids et ceux de la ville intelligente.

Que ce soit dans les métiers de réseaux et d'infrastructures, dans le bâtiment ou l'industrie, quelles que soient leurs tailles, nos entreprises apportent des solutions toujours plus innovantes en matière de performance énergétique, de solutions de mobilité, du pilotage des systèmes. En s'appuyant sur leur savoir-faire historique dans les travaux électriques et climatiques, les entreprises du SERCE ont adapté et innové pour élargir leurs champs de compétences grâce à la digitalisation des systèmes. Elles ont ainsi enrichi leurs offres en proposant de nouveaux usages et services qui répondent aux aspirations des élus, des citoyens mais aussi des acteurs économiques dont les attentes et contraintes nécessitent une réponse parfaitement adaptée et souvent complexe.

Leur engagement, dès 2007, dans la démarche d'efficacité énergétique, leur ont permis de développer et confirmer les compétences de leurs équipes pour devenir des acteurs majeurs de la performance énergétique. La prochaine mise en œuvre du décret de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires pourra sans conteste s'appuyer sur leurs expertises.

C'est dans ce même esprit que le SERCE a démontré la capacité de ses adhérents à anticiper les changements sociétaux en s'alliant avec des Centres de Recherche Universitaires et des Start-Up pour créer des écosystèmes. Cette intelligence collective permet de proposer des solutions concrètes qui répondent aux enjeux énergétiques, environnementaux et sociétaux, actuels et futurs.

La transition énergétique, en parler c'est bien... mais la faire c'est mieux!

C'est cette ambition partagée par nos entreprises que porte le SERCE!

ACTUALITÉS

LE DÉCRET TERTIAIRE OUVRE LA VOIE AU MARCHÉ DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC TERTIAIRE

Le décret encadrant la rénovation énergétique du parc immobilier tertiaire, public et privé, est paru au Journal officiel le 25 juillet dernier. Ce texte est l'aboutissement d'une large concertation à laquelle le SERCE a participé, accompagné d'experts d'entreprises. Leurs retours d'expérience concrets sur les leviers d'actions à la disposition des maîtres d'ouvrage, les gisements de performance associés ainsi que les valeurs de référence à atteindre pour les différents usages identifiés ont contribué à la définition d'objectifs ambitieux et réalistes.

Le décret fixe les objectifs de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² : - 40 % d'ici 2030, - 50 % d'ici 2040 et - 60 % à l'horizon 2050. Ce texte, attendu depuis 2010, va permettre d'engager des actions concrètes pour réduire les consommations d'énergie sur l'ensemble du parc. Les enjeux sont importants, aussi bien en termes de réduction des consommations d'énergie que d'empreinte carbone et d'emplois. Le SERCE

estime que si le taux de rénovation des bâtiments tertiaires passait de 1,5 % environ à 2,5 % par an, cela représenterait un potentiel de 40 000 emplois.

L'arrêté fixant les seuils de performance à atteindre et les conditions de modulations prévues devrait être finalisé fin novembre. Il faut que l'ambition soit à la hauteur de l'enjeu en fixant des valeurs cibles qui permettront d'avoir un parc tertiaire hautement efficace.



Gilles DUROUX

Directeur Stratégie et Innovation d'ENGIE Axima,
Président de la Commission
« Efficacité énergétique » du SERCE

L'application de la nouvelle réglementation permet aux entreprises du SERCE d'agir sur 4 principaux leviers qui contribuent à réduire les consommations énergétiques : le changement des équipements énergétiquement obsolètes, la mise en place d'un système de suivi et de pilotage des consommations, une maintenance efficace des équipements et une optimisation des comportements des occupants (économie d'usage).

Le potentiel d'économies réalisables varie en fonction des objectifs attendus, de la typologie du bâtiment et du « mix solutions ». Il se situe dans une fourchette allant de 10 % à 60 % et est opérationnel à court terme dans un délai inférieur à 3 mois lorsqu'il s'agit des économies d'usages et immédiatement après les travaux lorsqu'il s'agit de changement d'équipement. Les solutions proposées nécessitent un financement faible ou modéré dont le retour sur investissement est estimé entre 5 et 7 ans et peut être accompagné d'aides comme les CEE (Certificat d'Économie d'Énergie).

Pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans les projets d'optimisation des consommations énergétiques des bâtiments, les entreprises du SERCE proposent, après bilan énergétique, une large palette de solutions techniques et technologiques adaptées, pour engager progressivement des démarches permettant d'atteindre ainsi les obligations de -40% en 2030. Parmi celles-ci, par exemple l'installation de ventilation double flux à récupération d'énergie, les pompes à chaleur à haute efficacité, la variation de vitesse adaptée au débit des fluides, le choix de l'éclairage LED, la régulation par zone, la récupération de l'énergie des groupes frigorifiques... Elles s'adaptent en fonction du budget et des volumes d'économies attendus. En termes de mise en œuvre contractuelle les entreprises du SERCE préconisent le CPE, contrat d'engagement sur la performance énergétique qui permet un engagement réel et garanti sur une réduction des consommations.

En qualité d'intégrateurs de solutions globales, les entreprises du SERCE ont toutes les compétences pour aider les maîtres d'ouvrage publics comme privés dans le calcul des potentialités d'économies et de mise en œuvre de solutions performantes et garanties.

NOTEZ CETTE DATE SUR VOTRE AGENDA!

Hall 3
Stand
N 71



Paris – Porte de Versailles
19, 20 & 21 novembre 2019

SAVE
THE
DATE

Conférence SERCE - mercredi 20 novembre 2019 de 10h à 11h (Hall 3, salle 30)

« Décret tertiaire » : comment faire face à vos obligations réglementaires en matière de réduction de la consommation énergétique de vos bâtiments ?

La consommation énergétique des bâtiments représente 76 % de la consommation d'énergie d'une commune. En tant qu'élu vous êtes concerné par le « décret tertiaire » entré en vigueur depuis le 1^{er} octobre. Quelles sont vos nouvelles obligations et comment y faire face ? Les témoignages de collectivités attestent que des gisements d'économies d'énergie importants sont en grande partie accessibles, avec des coûts d'investissement limités.



PROGRAMME EN COURS D'ÉLABORATION, BIENTÔT DISPONIBLE SUR :
www.serce.fr > Rubrique « Événements »

ZOOM SUR...

SERCE

Les entreprises de la transition énergétique et numérique

Concours Lumières



Concours Lumières
1^{er} PRIX 2019
Place Louis Rey
Ville de Lunel (34)

À Lunel, la reconversion d'un ancien carrefour giratoire et la disparition partielle d'un îlot bâti a donné naissance à la place Louis Rey. L'éclairage, tout en leds, révèle son ornementation. La mise en lumière des pignons parés d'une peau métallique ajourée et de peintures exotiques, délimite l'emprise de cet espace transformé en un salon urbain à l'ambiance feutrée.

Concepteur lumière: ECL Studio.
Architectes : Agence Lebunetel; LS. Ingénierie.
Installateur: Allez et Cie.



Concours Lumières
2^e PRIX 2019
Station d'épuration Citéau de Belleville
en Beaujolais STEU SB (69)

Le Syndicat de traitement des eaux usées Saône Beaujolais (STEU SB) de Belleville en Beaujolais a valorisé ce site industriel installé en entrée de ville. Discret le jour, le site est mis en valeur de la tombée de la nuit à minuit par l'éclairage qui anime d'ondulations lumineuses l'enceinte en verre. 140 rubans leds RGBW, de 4,4 mètres de haut, sont intégrés dans des profilés aluminium installés à l'intérieur.

Concepteur lumière: L'Atelier Lumière
Installateur: Serpollet



Concours Lumières
3^e PRIX 2019
Église Saint Bruno
Ville de Voiron (38)

Dans le cadre du Plan de Lumière engagé par la ville de Voiron, la valorisation lumineuse de l'église Saint Bruno, s'est imposée en raison de sa position centrale. Le quartier étant peu éclairé, le projet s'est orienté vers une approche sobre. De loin, l'éclairage dessine la silhouette des flèches; de près, une palette de lumière, toute en nuances de blancs, souligne les détails architecturaux du portail. Pour respecter la présence d'une colonie de chauve-souris installée dans les combles de la toiture, aucun équipement (spot ou câble) n'a été installé sur cette partie de l'église, laissée à l'obscurité.

Concepteur lumière: Ingelux
Architectes: DRAC Auvergne Rhône Alpes; ABF Isère
Installateur: Eclairage Service

 **POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CONCOURS LUMIÈRES®:**
www.serce.fr > Rubrique « Événements/Concours Lumières »



L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AU CŒUR DES DÉBATS

La conférence organisée par le SERCE le 18 juin dernier, à l'occasion de son Assemblée générale a rencontré un vif succès.

Dans un monde en profonde transformation (modes de management, d'organisation, de gouvernance), les initiatives se multiplient face aux transformations qui s'accroissent : fab labs, open innovation, intrapreneuriat, programmes de recherche collaboratifs... Bon nombre d'entreprises souhaitent ainsi trouver LA bonne idée,

celle qui sera réellement créatrice de valeur. C'est là qu'intervient l'intelligence collective ! Les idées des uns combinées à celles des autres, ont la capacité d'en faire émerger d'autres, bien meilleures, bien plus innovantes, qu'aucun ne peut obtenir seul.

 **VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LE COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE, DEPUIS LE SITE:**
www.serce.fr > Rubrique « Événements »

L'AUTOCONSOMMATION, LEVIER DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le SERCE travaille auprès de l'ATEE, l'ADEME et la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) afin que le principe de l'autoconsommation photovoltaïque soit rendu éligible aux Certificats d'Économie d'Énergie et puisse être valorisé notamment sur le segment des bâtiments tertiaires qui possèdent des consommations diurnes importantes.

Le 12 et 13 septembre dernier, l'association Enerplan organisait la 2^{ème} Université d'été consacrée à l'autoconsommation, en partenariat avec le SERCE. Une représentante d'une entreprise du SERCE est intervenue à la table-ronde « Économie de l'autoconsommation en France ».



Table ronde « Économie de l'autoconsommation ». Pour le SERCE, l'autoconsommation est un véritable levier de performance énergétique.



Caroline MAZZOLENI

Responsable Smart Energy de Bouygues Energies & Services

Le décret tertiaire entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2019. Il fixe des objectifs de réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français. Il faudra pour chaque bâtiment :

- soit respecter les objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale de 40 % en 2030, 50 % en 2040, et 60 % en 2050, par rapport aux niveaux de 2010 ou toute année ultérieure ;
- soit atteindre un niveau de consommation en énergie finale, fixé en valeur absolue et défini par arrêté, pour chacune des typologies de bâtiments tertiaires.

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques sont mesurés sur la consommation d'énergie finale. Les installations photovoltaïques (Pv) en autoconsommation s'inscrivent donc parfaitement comme une action permettant de contribuer à leur atteinte. L'autoconsommation est particulièrement avantageuse pour le secteur tertiaire, compte tenu des profils de consommation essentiellement diurnes. Il s'agit donc d'un levier efficace pour réduire la consommation énergétique et répondre aux exigences du nouveau décret tertiaire.

La mise en œuvre de projets d'autoconsommation implique des compétences en ingénierie, études, réalisation des travaux et maintenance/exploitation de ces solutions. Les entreprises de la transition énergétique et numérique regroupées au sein du SERCE ont une réelle valeur ajoutée dans ces nouveaux modes de consommation de l'électricité. Elles agissent sur les équipements et le pilotage des systèmes avec une expérience reconnue dans différents domaines : expertise multi-techniques, technologies du numérique, ingénierie financière et juridique. Elles sont présentes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique : conception, réalisation et exploitation/maintenance. Ce positionnement leur permet de maximiser la performance énergétique tout en optimisant le coût global. Les Contrats de Performance Énergétique garantissent sur la durée une réduction de la consommation d'énergie.

Les investissements importants requis dans tout projet d'autoconsommation se rentabilisent sur plusieurs années (entre 7 et 15 ans selon le cas) grâce aux économies de charge réalisées sur la facture.

Le contexte réglementaire évolue favorablement en France mais il reste un frein à lever : la bonification CEE des installations en autoconsommation.



À L'OCCASION DE CET ÉVÉNEMENT, LE SERCE A PUBLIÉ UNE FICHE « AUTOCONSOMMATION : UN LEVIER DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE »

VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LA FICHE SUR : www.serce.fr > Rubrique « Publications / Climat Énergie »

COURANT CONTINU ET POWER OF ETHERNET (POE) : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES BÂTIMENTS DE DEMAIN ?

Au sein de l'Association européenne des Installateurs Électriciens (AIE), le SERCE participe à la rédaction d'un guide d'installation pratique sur le Power Over Ethernet (POE).

du SERCE, expertes de la performance énergétique, d'offrir à leurs clients une nouvelle technologie intelligente susceptible d'accroître la performance des bâtiments.

Le PoE évite les conversions inutiles faisant perdre en efficacité et permet d'accroître la performance énergétique des bâtiments grâce à un meilleur suivi des consommations. Il facilite également l'intégration des systèmes de production d'énergie photovoltaïque. Écologique, il nécessite moins de cuivre, réduisant ainsi l'impact carbone de cette solution.

Le PoE offre un large panel de services grâce à un système d'interconnexion entre chaque objet, ce qui permet un échange de données permanent et donne

accès prédictivement à la consommation des équipements, leur état, leurs niveaux de maintenance et positions. Ces informations permettent un meilleur pilotage des consommations. Évolutive, cette technologie permet de rajouter des équipements à l'infrastructure, même après sa mise en service.

Chez ENERGIE IP, nous développons le marché du PoE avec la vente de projets GTB, essentiellement pour les bâtiments neufs. Une installation comprenant la gestion des stores, éclairages, CVC et tout type d'objets connectés. Des services additionnels vendus tout au long de la vie du bâtiment permettent de générer des revenus supplémentaires et apportent une valeur ajoutée aux bâtiments.



Antoine CUSSAC

Directeur d'Énergie IP

Le PoE est une solution intelligente qui permet d'injecter du courant continu en très basse tension à travers des câbles Ethernet standards pour alimenter les équipements et échanger des données. Puissant, le PoE a été porté, depuis septembre 2018, à 99 W au lieu de 30 W maximum lui donnant ainsi un champ d'action beaucoup plus important.

Cette technologie est particulièrement intéressante dans la GTB (Gestion Technique des Bâtiments) car elle permet une simplification des câblages et favorise l'intelligence des équipements grâce à son infrastructure communicante. Elle permet désormais aux entreprises



Christophe MONGE

Directeur de Midi TP,
membre du groupe de travail

La série de prix S 2000 concerne les prestations relatives à la réalisation de branchements neufs ou de modifications de branchements existants pour le compte d'Enedis.

Sa révision a permis de clarifier et préciser les articles en homogénéisant leur valorisation en points et leur

RÉÉCRITURE DE LA SÉRIE DE PRIX S 2000

Après la révision de la série de prix S 5500, le SERCE et Enedis ont entamé cette année la révision de la composition de la série de prix S 2000 concernant les travaux de branchements électriques individuels.

Les retours d'expérience d'un petit groupe d'adhérents du SERCE ont permis d'étayer ses remarques au cours d'échanges réguliers avec Enedis. La version définitive a été transmise au SERCE en avril dernier. Elle intègre de nombreuses modifications demandées par le groupe de travail.

champ d'application pour Enedis et ses partenaires. Un autre axe a été abordé du point de vue réglementaire avec l'intégration du décret DT DICT.

Constructifs, ces échanges permettent à Enedis de prendre conscience de manière concrète et pragmatique des réalités du terrain et des besoins des entreprises.

Que ce soit au niveau national ou régional, ce dialogue basé sur la volonté de trouver des solutions a permis de valider ensemble les définitions des articles et d'éviter ainsi les débats inutiles à l'issue des travaux.

Il faut poursuivre ces relations et faire en sorte de rapprocher la théorie et la pratique pour améliorer notre partenariat au quotidien sur les chantiers.

RENCONTRE SERCE/SYCABEL : EN CONNEXION !

À l'occasion d'une rencontre, le SERCE et le SYCABEL, syndicat professionnel des fabricants de fils et de câbles électriques et de communication ont convenu d'actions communes afin d'améliorer la préparation et l'organisation des chantiers. Ils estiment en effet qu'une visibilité à plus long terme des futurs dossiers permettrait de mieux anticiper les commandes et par voie de conséquence d'améliorer la prévision des livraisons. Cet échange a également été l'occasion d'aborder l'évolution normative et les innovations technologiques des câbles et de la fibre optique. Compte tenu de la qualité des échanges, la décision a été prise de renouveler cette rencontre deux fois par an, pour avancer ensemble et porter des messages communs.

LE PLATEAU DE FORMATION « MONTEURS RÉSEAUX » DE PONT-DU-CHÂTEAU FAIT PEAU NEUVE

Partenaire du SERCE, le centre de formation continue FORMAPELEC a investi plus de 200 000 € dans la rénovation de sa plateforme de formation dédiée aux monteurs réseaux, situé à Pont-du-Château (63).

L'évolution de la réglementation a nécessité des travaux de mise en conformité du site.

Plus de 100 poteaux ont été remplacés, de nombreux équipements et outillages ont été achetés pour renforcer la qualité de l'offre de formation à destination des professionnels des réseaux électriques.

Cette rénovation a également permis de faire évoluer les outils pédagogiques du plateau aéro-souterrain. De quoi proposer de nouvelles formations, comme par exemple l'installation et le dépannage des lignes aériennes HTA de fortes sections (148 mm²).



L'inauguration du nouveau site est prévue le 11 octobre 2019.

Contact : commercial@formapelec.fr

CASQUETHIC : UNE SECONDE CHANCE POUR LES CASQUES DE CHANTIERS

Créée en 2010, Triethic est une Entreprise Adaptée spécialisée dans la collecte et le recyclage des déchets tertiaires. Elle propose notamment de collecter et recycler les casques de chantiers, à travers le dispositif « CasquEthic ». Des entreprises adhérentes du SERCE ont déjà rejoint la démarche et donnent ainsi une seconde vie à leurs casques. Et vous ?



Ce sont potentiellement entre 250 000 et 500 000 casques qui pourraient être recyclés au regard des 1,2 million de personnes qui travaillent dans le BTP.

Les enjeux sont importants tant du point de vue environnemental que social. Les différentes matières qui constituent le casque sont séparées puis envoyées dans des filières de recyclage adaptées. Les casques sont transformés en matières premières secondaires réutilisables pour fabriquer de nouveaux produits. On peut par exemple réaliser 1 813 pulls en polaire avec une tonne de plastique. Le process est divisé en 7 étapes : livraison des caisses cartons sur place, collecte, pesée, démantèlement, recyclage, traçabilité, transformation.

Grâce à cette démarche, les entreprises contribuent à créer de l'emploi auprès de personnes en situation de handicap.

Des entreprises du SERCE se sont déjà associées à la démarche et nous espérons que d'autres les rejoindront ! Elle permet de valoriser l'entreprise et de fédérer les collaborateurs. Pour ce faire, CasquEthic met à disposition de ses clients divers supports de communication (affiches liées au tri des casques, un certificat d'engagement environnemental et une présentation de la démarche).



Marion MARQUIGNY

Chargée de communication
et ambassadrice de tri, Triethic

CasquEthic est la solution de recyclage des casques de sécurité et de chantier développée par la société Triethic.

CasquEthic poursuit 3 grands objectifs : recycler des déchets de chantier (atteindre un taux de recyclage des déchets de chantier de 70 % d'ici 2020), lutter contre l'obsolescence des casques par leur destruction à leur date de péremption, préserver les ressources par la valorisation de la matière plutôt que l'incinération, ce qui réduit les pollutions.

PRÉVENTION & SÉCURITÉ



LE SERCE S'ENGAGE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE RÉSEAUX TELECOMMUNICATION

Le 22 mai dernier, à l'occasion du Salon Préventica, l'ACNET et le SERCE, qui représentent les entreprises d'installation des réseaux de télécommunications, le donneur d'ordre Orange et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) ont signé une convention relative aux standards de prévention des métiers des réseaux de télécommunication.

L'évolution des modes de travail et des réglementations (travaux temporaires en hauteur, réglementation anti-endommagement, prévention des risques chimiques – plomb, amiante) a nécessité la mise à jour des méthodes d'intervention. Après analyse de la nature des travaux, le groupe de travail a identifié de nouveaux risques à prendre en compte : le risque de chutes de hauteur, le risque électrique et le risque chimique (amiante, plomb).

La convention, qui sera annexée aux documents d'appel d'offre et aux commandes d'Orange, réprecise très clairement le cadre des responsabilités et des flux d'informations entre le donneur d'ordre et les entreprises. Le bénéfice attendu de cette convention porte bien évidemment sur la santé et sécurité du personnel inter-

venant mais se prolonge au-delà, sur la performance globale des entreprises.

Pour **Anne Valachs, Directrice générale du SERCE** : « On ne peut que se féliciter de la synergie qu'ont su trouver les entreprises de travaux avec le donneur d'ordre Orange ! Cette convention est le résultat d'un long processus qui a permis d'analyser précisément les méthodes de travail qui ont beaucoup évolué ces dernières années. Elle va permettre de mieux organiser les interventions, dans les meilleures conditions de sécurité possibles. L'implication du donneur d'ordre aux côtés des entreprises de travaux atteste de la qualité de la réflexion menée et s'avère être un véritable partenariat gagnant-gagnant ! ».



Signature de la convention avec de gauche à droite : Paul DUPHIL, Secrétaire général de l'OPPBT, Angel SANDOVAL, Président de l'ACNET, Anne VALACHS, Directrice générale du SERCE et Michel DARRACQ, Directeur Sécurité d'ORANGE.

ENEDIS ASSOCIE LE SERCE AU TOURNAGE DE SON PROCHAIN « CLAP SÉCURITÉ »

En matière de prévention des risques santé et sécurité, Enedis partage avec le SERCE six outils de sensibilisation, les « claps sécurité ». Ces vidéos abordent différentes situations à risques : circulation piétonne, levage, conduite d'engins, travaux en hauteur, travaux souterrains, consignation. Un nouveau projet est aujourd'hui à l'étude avec le SERCE. Le scénario est actuellement en cours d'élaboration. Les thèmes envisagés sont l'implantation d'un poste Rural Compact Simplifié ou un chantier Prolongation de Durée de Vie. Une entreprise du SERCE située en région Auvergne Rhône Alpes a été retenue pour participer à ce projet.



Quentin BORIOLI

QSE SPIE CityNetworks Auvergne Rhône Alpes

Nous avons eu connaissance des « claps sécurité » par l'intermédiaire de la commission HTA/BT du SERCE à laquelle nous participons activement

depuis plusieurs années. Cet outil, traitant notamment des risques électriques, des risques du travail en hauteur et des risques routiers nous paraît intéressant à plusieurs titres. Pédagogique, il présente les règles via des vidéos, supports qui permettent au personnel concerné de mieux s'identifier à la situation. Par ailleurs, il s'agit d'un outil participatif générant de meilleurs échanges et adhésion entre Enedis et les entreprises partenaires.

Nous participons, en collaboration avec le SERCE, à un nouveau clap PDV (Prolongation de Durée de Vie). Ce projet montre les bonnes pratiques sur la PDV chez SPIE. Valorisant pour l'entreprise et l'ensemble de ses collaborateurs, il remporte l'adhésion de nos équipes, chacun se sentant concerné par le sujet de la sécurité.

Le clap PDV retrace 5 grands temps forts : la préparation d'un chantier entre Enedis et l'entreprise ; la coordination des travaux et les moyens alloués (incluant la maîtrise des contraintes) ; l'expression des conseils de sécurité qui doivent être compréhensibles par tous les collaborateurs ; la vérification des matériels ; les Temps d'Observation Préalables (TOP) qui posent un regard objectif sur les installations, leur environnement et tout écart qui constituerait un point d'arrêt entraînant des doutes par rapport à une situation normale.

Nous apprécions ce type d'outil car il permet :

- de prendre en compte les contraintes entre les différents acteurs basées sur les retours d'expérience terrain et d'y apporter les meilleures réponses grâce aux choix multiples ;
- de développer la culture sécurité et favorise la vigilance partagée.

CLAP SÉCURITÉ : QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une vidéo pédagogique développée par Enedis. Elle peut être utilisée lors des réunions ou du quart d'heure sécurité pour sensibiliser le personnel.

Le scénario d'un « clap sécurité » décrit une situation fictive mais basée sur des événements qui peuvent potentiellement se produire, ou qui se sont réellement produits dans la réalité.

Plusieurs options sont offertes aux participants pour modifier le scénario de sorte que les accidents filmés n'aient pas lieu. Les participants échangent ensuite sur les situations à risque ou événements similaires qu'ils ont pu rencontrer localement :

- « Est-ce que cela est déjà arrivé chez nous ? »
- « Est-ce que cela pourrait se produire ? ».

LE RTE, INVITÉ DE LA COMMISSION « PRÉVENTION & SÉCURITÉ »

Depuis septembre 2017, la Commission « Prévention Sécurité » du SERCE, sous la présidence d'Olivier DOMERGUE, a engagé un « tour de table » des clients de nos entreprises en les invitant à tour de rôle à venir présenter leur politique Santé Sécurité, leurs résultats et démarches dans ce domaine. C'est aussi un moment privilégié d'échanges et de partage

avec les membres de la commission sur les moyens de progresser ensemble en matière de performance dans le domaine de la prévention santé sécurité.

Le 17 septembre dernier, c'était au tour de **Bruno POIRSON, Directeur Santé Sécurité et QVT chez RTE**, de présenter la nouvelle politique Santé, Sécurité

et Qualité de Vie au Travail de RTE, ainsi que les actions prioritaires engagées et en cours. RTE succède ainsi à ORANGE, ENEDIS, EDF CIST (Centre d'Ingénierie Système Transport) dont les interventions avaient été particulièrement appréciées avec des échanges ouvrant la porte à de futures actions en partenariat en matière de prévention santé sécurité.

FORMATION



CQP « CHEF DE PROJET ÉTUDES » : LE SERCE RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC L'ESME SUDRIA

Créé en 2016, le CQP « Chef de projet Études » répond aux besoins de renforcement des compétences des bureaux d'études des entreprises pour faire face aux enjeux de technicité croissante, sur des marchés de plus en plus complexes. Il repose sur une période de formation de 350 heures, dispensée en alternance par l'école d'ingénieurs ESME Sudria (Ivry-sur-Seine). Ouverte au printemps dernier, la 2^{ème} promotion doit permettre de former 11 nouveaux candidats. Le SERCE a renouvelé son partenariat avec l'ESME Sudria en juin dernier.



Kamel AMARA
DGA CAPITAL HUMAIN
(Fayat Energie Services)

Notre objectif est de renforcer les compétences de nos Bureaux d'Études (BE) en intégrant de nouveaux profils sur des métiers « en tension ». Le CQP « Chef de projet d'études » nous permet de recruter de nouveaux collaborateurs qui suivent le parcours de formation, dispensé par l'école d'ingénieurs ESME SUDRIA, à l'issue duquel ils obtiendront une certification reconnue par la branche professionnelle. La validation des compétences agit comme un véritable levier professionnel pour eux. Ce CQP permet aux collaborateurs de Fayat Energie Services de continuer à les faire progresser pour devenir à court terme « Chef de Projet Études », et leur ouvrir

des perspectives d'évolution à plus long terme en interne. Nous avons ainsi recruté 7 nouveaux collaborateurs, aujourd'hui en contrat de professionnalisation, demain en CDI, pour renforcer nos équipes en Bureau d'Études. Ce dispositif sera renouvelé tous les ans et nous permettra de redynamiser la gestion des carrières au sein du BE. La réussite du projet repose aussi sur la qualité de nos partenaires : Constructys, l'ESME SUDRIA, et le pilotage assuré par le SERCE. Nous avons ainsi pu bénéficier du référentiel de compétences, des outils de suivi des acquis pédagogiques et d'un contenu de formation adapté et de grande qualité. Le lien « école-entreprise » fonctionne grâce à la désignation d'un responsable pédagogique dédié et l'implication de

nos tuteurs, formés à cette mission durant 3 jours par Formapelec.



La nouvelle convention de partenariat liant le SERCE et l'ESME SUDRIA a été signée le 18 juin 2019 par le Président Guy LACROIX et la Directrice Générale de l'école d'ingénieurs, Véronique BONNET.

UN NOUVEAU PARTENAIRE FORMATION POUR LE CQP « MONTEUR EN SIGNALISATION FERROVIAIRE »

Le SERCE a confié le soin à l'ÉA, les Écoles des Éco-Activités, de former et accompagner la nouvelle promotion 2019-2020 des 24 candidats au CQP « Monteur en signalisation ferroviaire ».



Laurent PLAS
Directeur général de L'ÉA

L'ÉA se positionne en qualité de partenaire majeur des acteurs économiques des territoires de l'Ile-de-France, notamment pour le chantier du Grand Paris qui requiert des personnels qualifiés et opérationnels à court terme. Conformément à l'ADN de la CCI Régionale de Paris IDF, nous nous inscrivons dans l'accompagnement des entreprises franciliennes et dans leur dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Nous mettons à disposition un portefeuille de 43 formations et titres diplômants débouchant sur plus de 150 métiers dédiés aux éco-activités, 5 500 adultes en formation professionnelle et 1 700 jeunes en contrat d'apprentissage fréquentent chaque année les 4 sites de l'ÉA : Paris Gambetta (75), Aubergenville (78), Jouy-en-Josas (78) et Gennevilliers (92). Des formations sur mesure

et 120 formations et titres professionnels continus sont dédiés à la construction de la ville durable et de la smart city.

Nous venons de signer une convention de partenariat avec le SERCE concernant le CQP « Monteur en signalisation ferroviaire » dans le cadre de notre projet « voie école ». Cette formation répond aux besoins en compétences, liés à l'enjeu social des grands travaux ferroviaires et des infrastructures de la mobilité en Île-de-France.

Ce projet comprend : une plateforme de formation extérieure qui regroupe 3 secteurs d'activités (signalisation, voie, caténaire) et une plateforme de formation intérieure en signalisation. L'ensemble représente un espace d'apprentissage concret, long de 14 mètres et très opérationnel permettant d'apprendre en conditions réelles.



Laurent PLAS, Directeur général de l'ÉA, Jean-Marie MOYNOT, Président du jury du CQP « Monteur en signalisation ferroviaire » et Guy LACROIX, Président du SERCE

L'ÉA est épaulée en amont et en aval par les grands acteurs du ferroviaire tels que SNCF Réseau, ÉOLE, BOUYGUES, EIFFAGE, COLAS Rail, ETF, etc.

PHOTOVOLTAÏQUE : CRÉATION D'UNE UNITÉ MOBILE DE FORMATION

FORMAPELEC a créé une unité mobile de formation en photovoltaïque en autoconsommation destinée aux installateurs. Avec ce nouvel outil, les formations en installation / maintenance pourront être dispensées partout en France dans les entreprises ou dans les centres de formation Formapelec.



Contact : Hervé JACQUES
04 78 47 56 09 – hjacques@formapelec.fr

CONNAISSEZ-VOUS LE SITE : METIERS-ELECTRICITE.COM ?

Le site www.metiers-electricite.com s'adresse aux jeunes, enseignants et parents qui souhaitent s'informer sur l'ensemble des métiers de la profession, sur les formations accessibles et les nombreux débouchés possibles.

SE FORMER : OUI, MAIS OÙ ?

C'est à cette question que répond l'annuaire des établissements de formation (du CAP au diplôme d'ingénieur) associé au site web.

Les établissements de formation initiale (enseignement secondaire et supérieur) peuvent inscrire,



LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS OU LES ENSEIGNANTS PEUVENT S'INSCRIRE RAPIDEMENT ET GRATUITEMENT SUR L'ANNUAIRE :
www.metiers-electricite.com/incription



gratuitement, leur établissement et les diplômes qu'ils dispensent dans l'annuaire. Grâce à son moteur de recherche multicritères (géographique, diplômes), cet outil pratique permettra aux jeunes d'identifier les écoles où poursuivre leur formation.

EN BREF



NOMINATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION



ADMINISTRATEUR
Luc SAUZE
(SPIE CityNetworks)

COMMISSION



PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « SOCIALE »
Bruno LALLIAS
(Bouygues Energies & Services)

CONSEILLERS RÉGIONAUX



AUVERGNE RHÔNE ALPES RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES
(Dpts : 01, 42, 69)
Guy ARTHAUD
(Eiffage Énergie Systèmes Infrarhône-Alpes)



RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES NORMANDIE
(Dpts : 27, 76)
Romuald BLONDEL
(Garczynski Traploir)



AUVERGNE RHÔNE ALPES INDUSTRIE/ TERTIAIRE
(Dpts : 01, 07, 26, 42, 69, 73, 74, 38)
Bruno MARTIN
(SNEF)



RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES NOUVELLE AQUITAINE
(Dpts : 19, 23, 87)
Yoann RUFFEL
(Batifoix)



AUVERGNE RHÔNE ALPES RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES
(Dpts : 38, 73, 74)
Olivier MOINET
(SPIE CityNetworks)

PUBLICATIONS



Rapport d'activité 2018

Découvrez toute l'activité du SERCE et de ses représentants (Commissions et délégations régionales) durant l'année écoulée. Rappel des faits marquants dans les domaines : Réseaux & Infrastructures, Climat-Énergie, Environnement, Social, Formation, Juridique, Prévention & Sécurité, Communication.



VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LE RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE SITE
www.serce.fr > Rubrique « Publications » Documents de présentation du SERCE »



Lettre du Concours Sécurité 2018

Le palmarès complet du Concours Sécurité SERCE/OPPBTP 2018 et de nombreux témoignages sont à découvrir dans la Lettre du Concours.



TÉLÉCHARGEZ LA LETTRE DU CONCOURS SÉCURITÉ SUR LE SITE
www.serce.fr > Rubrique « Événement » Concours sécurité »



LE SERCE SOUTIENT L'ACTION D'ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES



Contact PRESSE **C-Comme Vous**
Corinne SORBIER
csorbier@c-commevous.com
Tél. : 01 45 31 20 83
www.c-commevous.com
@CCommeVous



Contact **SERCE**
Marielle MOURGUES
m.mourgues@serce.fr
Tél. : 01 47 20 69 45
www.serce.fr
in



Retrouvez SERCE'INFOS et toutes les informations du SERCE sur le site internet : **www.serce.fr**

AGENDA

7 octobre

- 1^{ère} réunion de suivi de la convention ORANGE/SERCE/ACNET/OPPBTP
- Commission « Postes HTB »

9 octobre

- Rencontre avec les entreprises de la région Bretagne

11 octobre

- Commission « Questions juridiques »

15 octobre

- Rencontre avec les entreprises de la région Centre Val de Loire

16 octobre

- Commission « Formation »
- FNTP - Commission « Santé Sécurité »

24 octobre

- Rencontre avec les entreprises de la région Hauts de France

5 novembre

- Séminaire ENGIE Ineo – Intervention du SERCE (AVT) sur « La transition énergétique zéro carbone as a service »

7 novembre

- Rencontre avec les entreprises de la région Île-de-France

8 novembre

- Objectif Fibre – Assemblée plénière

13 novembre

- Commission « Qualification »
- FNTP : Comité DT-DICT

19-21 novembre

- Salon des Maires et des collectivités locales Paris – Porte de Versailles
- Stand Hall 3 N 71
- Conférence SERCE le 20 novembre de 10h à 11h (cf. page 2)

21-22 novembre

- AIE - Technical / Political Task Forces

21 novembre

- Commission « Éclairage public »

22 novembre

- SERCE / Enedis : Comité de Liaison national

29 novembre

- Commission « Lignes aériennes HTB »